



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

JUIN 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 22 mars 2018, le Conseil municipal a :

- ✓ **Procédé à l'assermentation** de M. Ivan Martignoni comme Conseiller municipal, en remplacement de M. David Bédert, démissionnaire.
- ✓ **Elu**, par 14 voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, M. Ivan Martignoni membre des commissions Bâtiments, Enfance et jeunesse et des Sports.
- ✓ **Elu**, par 14 voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, M. Ivan Martignoni comme délégué du Conseil municipal auprès de la Compagnie des sapeurs-pompiers et de l'Amicale du Four à pain.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, de donner son accord de principe pour la révision du Règlement du Conseil municipal.
- ✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 90'000.- destiné à la réhabilitation partielle des collecteurs de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et le giratoire avec la route de Lully, ainsi que du chemin de la Mairie.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de CHF 90'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72.330.
 4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 72.461.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour » et 1 abstention, de donner son accord pour la poursuite du projet d'éducation citoyenne 2018, sous forme d'une Journée découverte de divers sports.
- ✓ **Donné mandat**, par 12 voix « pour », trois voix « contre » et aucune abstention, au Conseil administratif de réguler la problématique du stationnement sur tout le territoire de la commune, avec une information préalable aux habitants avant de verbaliser.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Jeudi 21 juin

Jeudi 20 septembre

Jeudi 18 octobre

(présentation du budget 2019)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch >Politique>Conseil municipal>séances

Les séances ont lieu à 20h à la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont **publiques** et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

RENOUVELLEMENT DES AUTORITES DÈS LE 1^{ER} JUIN 2018

Dès le 1^{er} juin 2018, le maire de la commune de Perly-Certoux est **Christian Gorce**, Conseiller administratif.

Il occupe cette charge jusqu'au 31 mai 2019.



Le Conseil municipal a renouvelé son Bureau pour l'année législative 2018-2019 comme suit :

Président : **Christian Cheyroux** (Devisé)

Vice-Président : René Gisiger (Devisé)

Membre : Ivan Martignoni (Alternative Villageoise)

Secrétaire du Bureau : Jacques Nierlé



REMISE DU MERITE COMMUNAL 2017 A M. JEAN TOCHON

Le samedi 26 mai 2018, le Conseil administratif a remis le Mérite communal 2017 à **M. Jean Tochon**, pour sa contribution exceptionnelle à l'animation et à l'administration de cours de natation à la piscine de Perly depuis l'ouverture de cette infrastructure, en 1975.

En 43 ans, M. Tochon a formé trois générations d'habitants à divers sports aquatiques et a contribué à la renommée de la piscine de Perly au-delà des frontières communales.

Le Mérite communal 2017 reconnaît et salue cet engagement sans faille, et donc hors norme, en faveur d'une infrastructure importante de la commune. Il lui a été remis à l'issue du Concours de natation organisé par l'Hippocampe Club, dont il est la cheville ouvrière, le samedi 26 mai 2018.



PROMOTIONS SCOLAIRES

Les Promotions scolaires se dérouleront le **vendredi 29 juin 2018, dès 19h, à l'école**. Comme d'habitude, les carrousels seront gratuits, exclusivement réservés aux écoliers entre 16h et 18h.

La fête est co-organisée par la commune, l'établissement scolaire de Perly-Certoux et l'Amicale des sapeurs-pompiers, qui assure la subsistance.

INSCRIPTIONS ANNUELLES AU PARASCOLAIRE 2018-2019

Les inscriptions annuelles au parascolaire 2018-2019 seront prises **le samedi 2 juin, entre 8h et 12h et le mercredi 6 juin entre 16h et 20h** à la salle du restaurant scolaire, à l'école de Perly (route de Certoux 35). Il s'agit des deux journées officielles d'inscriptions au parascolaire. Une inscription le jour de la rentrée n'est possible que dûment motivée.

Nouveauté cette année : les inscriptions peuvent aussi être annoncées par le biais d'internet. Renseignements sur cette procédure online et informations complémentaires sur les tarifs et les règles d'accueil des enfants au parascolaire sur www.giap.ch.

OFFRE D'EMPLOI - PATROUILLEUR/PATOUILLEUSE SCOLAIRE

Une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir le poste de :

Patrouilleur(se) scolaire

Le (la) titulaire devra assurer la protection des écoliers à l'un des passages piétons aux heures d'entrée et de sortie des classes, les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.

Horaire de travail : 7h40 à 8h50 et 11h30 à 11h50
13h10 à 14h00 et 16h00 à 16h20

Soit 2 heures et 40 minutes de travail par jour, une semaine sur deux.

Ce poste s'adresse à une personne ayant le sens des responsabilités ainsi qu'un bon contact avec les enfants. Elle doit répondre aux exigences suivantes :

- être âgé(e) de 18 ans révolus
- jouir d'une bonne réputation
- être apte à travailler à l'extérieur par tous les temps
- se conformer avec une ponctualité absolue à l'horaire de service
- être à même d'assurer des remplacements en cas de besoin
- suivre la formation prévue
- être domicilié(e) sur la commune
- être de nationalité(e) suisse ou détenteur (trice) d'un permis de travail valable

Entrée en fonction : 27 août 2018

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres de services au plus tard **le 25 juin 2018**, accompagnées d'un curriculum vitae, à l'adresse suivante :

Mairie de Perly-Certoux
Candidature Patrouilleur(se)
Route de Certoux 51
1258 Perly-Certoux.

INFORMATIONS OFFICIELLES

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE A LA MAIRIE

Pièces à produire pour l'obtention d'une carte d'identité :

- livret de famille ou certificat individuel d'état civil (datant de moins de 6 mois, à demander à sa commune d'origine)
- une photo récente (35 x 45 mm, noire ou couleur) de face, sans sourire, sans chapeau,
- permis d'établissement pour les Confédérés
- si nécessaire, attestation de police pour vol, perte ou destruction de l'ancienne carte d'identité

Les mineurs doivent se présenter en compagnie de leurs parents. Si l'un des parents ne peut se rendre à la mairie, une attestation d'autorisation datée et signée munie de la copie de la carte d'identité du parent absent doit être présentée lors de la demande. Signature obligatoire dès 7 ans !

Prix : 70.-- valable 10 ans pour un adulte ; 35.-- valable 5 ans pour un enfant

Commande d'un combi (carte d'identité et passeport) seulement à l'Office Cantonal de la Population
Route de Chancy 88 1213 Onex 022 546.46.66 www.geneve.ch/passeports

Combi adulte, valable 10 ans : CHF 158.-- Combi enfant, valable 5 ans : CHF 78.--

Informations complémentaires : www.ge.ch > Vivre dans le canton > Documents de voyages et visas

HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT L'ETE 2018

Dès le **lundi 2 juillet 2018** jusqu'au **vendredi 24 août 2018 inclus**,
l'**administration communale vous accueille du lundi au vendredi, de 8h à 12h sans rendez-vous**. En dehors de ces horaires, le Secrétariat vous reçoit sur rendez-vous (tél. 022 721 02 50). **Bon été à toutes et tous!**



ENVIRONNEMENT 2018

Développement durable : poursuivons notre effort de tri de déchets recyclables !

LEVÉES DES DÉCHETS – AGENDA

Levées des déchets ménagers de porte à porte : Tous les mardis et vendredis.

Il est précisé que les levées « porte à porte » des déchets ménagers **ne se font plus au nord de la route de Certoux** dans le village de Perly, respectivement dans les zones à proximité desquelles des éco-points ont été aménagés.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Porte à Porte)

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées).

**Samedi 7 juillet
Samedi 1er septembre**



Les déchets encombrants peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de papiers et cartons :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-points)

**Mardi 26 juin
Mardi 31 juillet
Mardi 28 août**



Les vieux papiers et cartons peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Levée des déchets verts de jardin :

(Porte à Porte)

Chaque lundi après-midi



Levée des containers déchets de cuisine :

(Uniquement dans les zones dans lesquelles sont installés des containers ad hoc de collecte)

Chaque jeudi après-midi



Les déchets de cuisine et déchets verts peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de verre :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-points)

**Mardi 26 juin
Mardi 31 juillet**



Le verre peut être déposé tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Lorsqu'un jour de levée tombe sur un jour férié, la levée est effectuée le prochain jour ouvrable.

ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lundi fermé - Du mardi au Vendredi : 15h00 – 19h00 & Samedi et Dimanche : 10h00 à 17h00

Heures d'ouverture de la déchetterie communale
du lundi au vendredi de 7h à 20h,
les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h